

Requalification de la base nautique du Sautet

## Règlement de consultation

<b>DCE</b>		Indice
	Première diffusion	0
	Date : 10-09-18	

Maître d'ouvrage : CCM - Route du Terril - 38350 SUSVILLE - Tél : 04 76 81 18 24

Maître d'oeuvre :



SQUARE Paysages  
483 route de Saint Hilaire  
38660 Le Touvet  
Tel / Fax : 04 76 23 14 66  
Mobile : 06 23 28 29 78  
fj@square-paysages.com

## **SOMMAIRE**

<b>ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>2</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	2
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	2
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	2
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	2
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES	3
2.4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	3
2.5 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	3
2.6 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	3
<b>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</b>	<b>3</b>
3.1 - MAITRISE D'OEUVRE	3
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	3
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	3
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	4
<b>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>4</b>
5.1 - DOCUMENT A PRODUIRE	4
5.2 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	5
<b>ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>7</b>
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	8
<b>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>8</b>
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	8

## **Article 1 : Objet et étendue de la consultation**

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE

Route du Terril  
38350 Susville

Lac du Sautet – Requalification de la base nautique  
Commune de Corps

### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Découpage en lot – Le marché comporte 2 lots :

**LOT 1 PAYSAGE**

**LOT 2 MOBILIER**

Tranches de travaux - Le marché comporte :

**POUR LE LOT 1 PAYSAGE**

TRANCHE FERME : Espace loisirs

TRANCHES OPTIONNELLE 1 : Carré vert

TRANCHES OPTIONNELLE 2 : Camping

**POUR LE LOT 2 MOBILIER**

TRANCHE FERME : Espace loisirs

TRANCHES OPTIONNELLE 1 : Carré vert

### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Dans le cadre des marchés à tranches, les prix seront établis sans rabais ni dédit.

### 1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Le planning prévisionnel d'exécution est fourni par le titulaire du marché

### 2.2 - Variantes

#### 2.2.1 – Variantes Obligatoires

Sans objet

#### 2.2.2 – Variantes Facultatives

L'entrepreneur ne pourra pas proposer de Variantes Facultatives

### 2.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.5 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : Financement par le budget investissement de la Communauté de Communes de la Matheysine et subventions.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.6 - Conditions particulières d'exécution

Sans objet

## **Article 3 : Les intervenants**

### 3.1 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

Square Paysages (mandataire)

483 route de saint hilaire

38660 Le touvet

Tel 04 76 23 14 66

### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans objet.

### 3.3 - Contrôle technique

Sans objet.

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

L'entreprise devra se conformer à la réglementation n°93-1418 du 31 décembre 1993 du code du travail.

#### **Article 4 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

Le règlement de la consultation (R.C.)

L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes

Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)

Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

Le Détail Quantitatif et Estimatif

Le Bordereau des Prix Unitaires

Un carnet de plans et coupes

Un carnet de détails du mobilier

Le dossier est téléchargeable gratuitement aux adresses électroniques suivantes :

<http://www.marchespublicsaffiches.com>

#### **Article 5 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

##### 5.1 - Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

##### **Pièces de la candidature :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

##### **POUR LE LOT 1 UNIQUEMENT**

- **Le document signé par un représentant de la Communauté de communes de la Matheysine indiquant que l'entreprise s'est bien rendue sur site (nota : en l'absence de cette pièce, l'offre sera considérée comme irrecevable et ne sera pas analysée)**

##### **POUR LES 2 LOTS PAYSAGE ET MOBILIER**

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le Détail Quantitatif et Estimatif daté et signé
- Le Bordereau des Prix Unitaires daté et signé
- Le mémoire technique daté et signé

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

#### **NOTA :**

*L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.*

#### **5.2 - Usage de matériaux de type nouveau**

Sans objet.

### **Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

#### **SELECTION DES CANDIDATURES**

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :  
Garanties et capacités techniques et financières

#### **JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	70
2- Valeur technique de l'offre	30

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## **1- Prix des prestations**

**Il sera fait application de la formule suivante : Note = 70 x (Prix moins disant / prix étudié)**

## **2- Valeur technique de l'offre**

Le mémoire technique devra **reprendre impérativement la trame ci-après** en tenant compte de l'ordre des critères indiqués ci-dessous. Le mémoire devra comporter au maximum 10 pages (5 feuilles) au format A4.

### **A - Approche du site (note sur 10)**

#### **Lot 1 Paysage**

-> La visite du site, doit obligatoirement se faire avec prise de rendez-vous et en présence du maître d'ouvrage (contact : Simon Fontebasso tel 06.87.94.77.35). Prise de rendez-vous au minimum une semaine à l'avance

Un récépissé sera délivré suite à la visite. Celui-ci devra être joint à l'offre de l'entreprise.

En cas de non remise de ce récépissé, l'offre sera jugée comme irrecevable, le mémoire technique ne sera pas analysé (notation nulle pour l'ensemble du mémoire)

-> Fournir en appui du récépissé, un reportage photo avec descriptif et analyse du site.

#### **Lot 2 Mobilier**

-> Fournir un descriptif et analyse du site.

### **B – Moyens humains et matériel/organisation du chantier (note sur 10)**

#### **Lot 1 Paysage**

-> Faire un descriptif des moyens mis en œuvre et des modes opératoires que l'entreprise envisage pour la réalisation des travaux en tenant compte des contraintes du site et de la spécificité de certains travaux, du mode de sécurisation des usagers, du personnel de l'entreprise et de la protection de l'environnement et de la coordination avec le lot 2.

-> Fournir un tableau des principaux matériaux et fournitures précisant la nature, la qualité et la provenance avec noms et localisation des fournisseurs. L'entreprise devra à minima joindre au mémoire les fiches produits pour : le jeu d'enfants et les gabions.

#### **Lot 2 Mobilier**

-> Faire un descriptif des moyens mis en œuvre et des modes opératoires que l'entreprise envisage pour la réalisation des travaux en tenant compte des contraintes du site et de la spécificité de certains travaux, du mode de sécurisation des usagers, du personnel de l'entreprise et de la protection de l'environnement et de la coordination avec le lot 1.

-> Fournir un tableau des principaux matériaux et fournitures précisant la nature, la qualité et la provenance avec noms et localisation des fournisseurs. L'entreprise devra à minima fournir les informations concernant les matériaux utilisés (essence(s) de bois notamment).

### **C - Planning (note sur 10)**

Les contraintes liées à la côte du lac seront précisés aux entreprises lors de la visite de site ainsi que sur la plateforme de dématérialisation

#### **Lot 1 Paysage**

-> Fournir un planning reprenant les postes de travaux à réaliser en prenant en compte l'impératif de **fin de chantier fin mai 2019 pour la tranche ferme et la tranche optionnelle 2. La tranche optionnelle 1 pourra éventuellement être réalisée à l'automne 2019.**

Le planning devra respecter le délai global, et visera à limiter au maximum l'impact des travaux et à faciliter une remise en état rapide du site.

#### **Lot 2 Mobilier**

-> Fournir un planning reprenant les postes de travaux à réaliser en prenant en compte l'impératif de **fin de chantier fin mai 2019 pour la tranche ferme. La tranche optionnelle 1 pourra éventuellement être réalisée à l'automne 2019.**

Le planning devra respecter le délai global, et visera à limiter au maximum l'impact des travaux et à faciliter une remise en état rapide du site.

**Pour le calcul de la note valeur technique, il sera fait application de la formule suivante :**

**Note = 30 x (note étudiée/ note maximale obtenue, c'est à dire 30)**

#### **NOTE GLOBALE**

En cas d'égalité sur la note globale (critères A+B), le critère "**prix des prestations**" serait prépondérant.

Des précisions pourront être demandées au candidat, soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Lors de la vérification des offres, le prix unitaire indiqué au bordereau des prix (BPU) fait foi.

En cas d'erreur(s) de report(s) du BPU vers le devis, le montant global du devis estimatif sera recalculé et pris en compte pour le calcul du classement général.

Le cas échéant, l'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

### **Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

#### 7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Lac du Sautet – Requalification de la base nautique  
Commune de Corps  
**NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE  
Route du Terril  
38350 Susville

Date et heure limites de réception des offres

### **Le 22 Octobre 2018 à 12 Heures**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

#### **7.2 – Transmission électronique**

La remise des plis par voie électronique est acceptée après inscription (nécessite un certificat électronique) sur le site [www.marchespublicsaffiches.com](http://www.marchespublicsaffiches.com)

### **Article 8 : Renseignements complémentaires**

#### **8.1 - Demande de renseignements**

Les demandes de renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique feront l'objet d'une demande écrite par le biais de la plateforme de dématérialisation sur le site [www.marchespublicsaffiches.com](http://www.marchespublicsaffiches.com)

#### **8.2 - Documents complémentaires**

Sans objet.